

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 13 avril 2023, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
214, 9 ^e Avenue (lot 1 606 239) Dossier 2023-00080	D'autoriser l'aménagement d'un stationnement avec une seule allée d'accès au terrain de stationnement au lieu de quatre (4) à l'école Sauvé.
121, 12 ^e Avenue (lot 1 606 739) Dossier 2023-00105	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation multifamiliale (6 logements) isolée avec : <ul style="list-style-type: none">- une marge avant de 5,93 m au lieu de 4,92 m égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments adjacents existants ;- une marge arrière de 3,64 m au lieu de 7,5 m.
116, 8 ^e Avenue (lot 1 606 514) Dossier 2023-00104	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial avec une marge avant de 7,50 m au lieu de 6,03 m égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents.

Deux-Montagnes, le 27 mars 2023.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques